



Conseil Communal de Crans
Commission des finances

Préavis No 55/26:
Rapport sur les comptes 2025

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Conformément à l'article 93 du règlement du Conseil communal, la commission des finances a procédé à la vérification des comptes pour l'exercice 2025.

1. Méthode de travail

Une délégation de la commission des finances (ci-après Cofin) s'est réunie au centre communal le mardi 19 mai pour une séance de présentation et le 4 juin pour procéder à l'analyse des pièces comptables relatives aux comptes de l'exercice 2025, sur la base des documents suivants :

- Le rapport des comptes 2025 (préavis No 55/26)
- Les annexes au rapport : Comptes fonctionnement investissements et bilan 2025.
- Le rapport du réviseur Fiduciaire Heller SA, Nyon
- L'ensemble des factures, pièces comptables et différents livres comptables de la commune.
- Les dossiers relatifs aux préavis en cours et aux préavis bouclés.

Les comptes 2025 sont établis selon la nouvelle présentation du plan comptable MCH2, tout comme l'année passée. La transition de MCH1 vers MCH2 entraîne encore quelques ajustements du plan comptable au fur et à mesure que des améliorations à apporter sont identifiées.

La Cofin tient à remercier Mme Johanna Pini et M. Philippe Equey pour les informations transmises, leur esprit de collaboration et leur disponibilité. Elle relève la prudence habituelle de la Municipalité dans la gestion des postes dont elle a la maîtrise, ainsi que la qualité des documents fournis.

La vérification des comptes a fait l'objet de sondages des pièces comptables et des livres mis à disposition, ainsi que d'analyses détaillées de certains montants présentés. La Cofin s'est efforcée de couvrir les différents dicastères afin d'avoir une vue d'ensemble et a examiné les préavis en cours et bouclés en 2025. La présence de M. Equey nous a permis de gagner un temps appréciable et d'avoir toutes les réponses à nos questions, à notre entière satisfaction.

La Cofin constate que la comptabilité et les comptes sont tenus de manière conforme, rigoureuse et détaillée, que les pièces justificatives sont présentes et que les dépenses associées aux deux préavis bouclés correspondent aux montants annoncés. Elle souligne ici l'excellent travail du boursier, M.Equey, qui, malheureusement termine son dernier mandat pour la Commune de Crans.

2. Analyse

Evolution générale des revenus et charges en 2025

L'année 2025 se clôture avec un excédent de revenus de CHF 65'856,61 après attribution aux préfinancements et aux versements nécessaires à des fonds de réserve, contre un l'excédent de charges prévu au budget 2025 de CHF 708'830.00.

Ce résultat positif repose sur :

- Une maîtrise des charges, moins importantes que prévu au budget.
- Les comptes 2025 bénéficient pleinement de l'introduction de la NPIV qui permet une réduction de nos charges péréquatives de CHF 363'000.-.
- Les charges de personnel, de biens et services et autres charges d'exploitation sont inférieures au budget.
- L'encaissement d'impôts aléatoires, et en particulier d'impôts sur les successions et donations, sont plus importants que ce qui avait été budgété, à CHF 1,5 million d'impôts aléatoires contre CHF 950'000.- au budget.
- Par ailleurs, les prélèvements sur les fonds de réserves pour des comptes fermés sont plus importants que prévu.
- Globalement, cette situation a permis de réaliser une série de préfinancements pour un montant de CHF 895'000.- pour nos projets en cours et à venir et qui apparaissent comme des charges extraordinaires.
- Ainsi, le total des revenus bruts de l'exercice 2025 est de CHF 24,1 millions (comprenant les imputations internes de CHF 1,4 million), et est en augmentation par rapport au budget 2025 de CHF 0,8 million, mais est en diminution par rapport aux comptes 2024 de CHF 1,2 million.
- Les charges totales brutes se montent elles également à CHF 24,1 millions, (comprenant les imputations internes) mais elles incluent les charges extraordinaires ; elles sont en ligne avec le budget et sont en diminution par rapport à 2024 de CHF 1,3 million

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est positif en 2025 et proche de l'équilibre, contrairement au déficit prévu au budget. Cela repose sur des charges d'exploitation inférieures de CHF 853'000.- par rapport au budget 2025 alors que les revenus sont supérieurs de CHF 796'000.-.

Résultat opérationnel et Résultat total

Le résultat opérationnel montre un solde positif de CHF 932'761.-, alors qu'un déficit de CHF 708'830.- était attendu au budget.

Cet excédent de revenus a été utilisé pour préfinancer les projets à venir. Ainsi, les préfinancements suivants ont été créés sur la base des préavis acceptés par le Conseil Communal :

- Préfinancement de CHF 250'000.- pour la rénovation et la mise en conformité de l'éclairage zone sportive, préavis n° 35/25,
- Préfinancement de CHF 250'000.- pour l'étude de la 3ème phase réaménagement de la zone sportive/loisirs préavis no 46/25, 5 JP/PhE Préavis N° 55/26 - Juin 2026.
- Préfinancement de CHF 250'000.- pour la rénovation de l'administration communale, préavis que la Municipalité souhaite déposer d'ici la fin de l'année 2026.
- Préfinancement de CHF 145'000.- pour la réalisation des travaux de sécurisation aux abords de l'école préavis no 41/25,

Ces écritures se retrouvent dans les charges extraordinaires et conduisent à un résultat total positif de CHF 65'856.-.

Évolution des revenus

Pour 2025, les revenus totaux bruts (comprenant les imputations internes) s'élèvent à CHF 24'141'481.-, soit CHF 0,8 million de plus que le montant budgété (CHF 23'363'300.-). Ils sont inférieurs aux comptes 2024 de CHF 1,2 million.

Les recettes communales proviennent, comme les autres années, principalement des revenus fiscaux (85,3%) et en particulier des impôts sur les personnes physiques qui représentent 74,3%.

Revenus Fiscaux

Les recettes fiscales totales sont de CHF 19'384'069.- en 2025, supérieures au budget 2025 de CHF 805'069.- soit une augmentation de de 4,3%. Les impôts sur les personnes physiques sont très légèrement en dessous des attentes budgétaires (-0,5%). *Cette évolution est donc principalement due à des impôts sur les successions et donations plus importants que le montant budgété.*

Comparé aux comptes 2024, on note en revanche une progression des impôts sur les personnes physiques de 7% tout en constatant que nous restons dans la tendance établie depuis 2020. Cette évolution provient principalement de l'impôt sur le revenu et non de l'impôt sur la fortune.

Finalement, cette progression compense complètement la diminution par rapport à 2024 de l'impôt sur les successions et donations qui est pratiquement divisé par 2. Globalement, les recettes fiscales totales sont ainsi en augmentation de 3,7% par rapport aux comptes 2024 (CHF 703'168.-)

En 2025, les impôts aléatoires, qui regroupent les droits de mutation, les impôts sur les successions et les donations, ainsi que les impôts sur les gains immobiliers, sont en diminution par rapport aux comptes 2024 de CHF 1,4 million et sont dans le bas de la fourchette par rapport aux 5 dernières années.

Les rattrapages d'impôts restent importants en 2025 comme le montre le tableau ci-dessous :

Libellé	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rattrapage impôt sur le revenu et la fortune (IRF)	2 223 434	2 875 939	3 137 320	2 315 681	2 339 334	2 649 469	2 769 129	3 071 547

Evolution des Charges

Le total des charges brutes (comprenant les imputations internes) s'élève à CHF 24'075'624.- en 2025 et à CHF 24'072'130.- au budget 2025. Les charges nettes sans les imputations internes se montent à CHF 22'666'916.-. Tout comme les années précédentes, les charges de transferts qui regroupent principalement la péréquation, la participation à la cohésion sociale (anciennement facture sociale) ainsi que nos participations aux différentes associations intercommunales représentent trois quarts de nos charges (74,3%).

L'introduction de la NPIV en 2025 représente cependant une évolution notable comparé à 2024 et nous permet une réduction des charges péréquatives de CHF 378'000.-. Les charges de personnel représentent 9,7% de nos charges, alors que les charges de biens & service, et autres charges d'exploitation représentent 8,7%. Suite au bon résultat opérationnel, nous avons constitué des préfinancements pour les projets de la commune ce qui se concrétise par des charges extraordinaires de 3,9%

Les charges de transferts (Rubrique 36) atteignent CHF 16'831'522 en 2025 contre un budget de CHF 17'254'800. Elles sont en diminution de CHF 423'278, grâce, principalement à l'entrée en vigueur de la nouvelle NPIV. Ces charges échappent totalement au contrôle de la Municipalité. Elles représentent 74% des charges de la commune dans les comptes 2025 contre 76% au budget 2025.

La participation à la cohésion sociale, est en revanche en augmentation. Le Canton avait prévu CHF 821 millions pour ce poste alors que finalement le montant a atteint CHF 841 millions, principalement en raison de l'augmentation des subsides aux primes d'assurance maladie.

La diminution des charges du personnel de CHF 364'494,60 par rapport au budget résulte des engagements de personnel non concrétisés en 2025 et d'une surestimation de ces charges au budget 2025.

Une importante variation intervient dans le traitement des impôts aléatoires qui sont à présent redistribués dans les communes. L'année 2025 apparaît comme une année exceptionnelle, avec des successions extrêmement importantes dans différentes communes, qui profitent à l'ensemble des communes du canton. Ainsi, le montant redistribué par habitant est passé de CHF 191.-/habitant à CHF 257.-/habitant pour cet exercice.

3. Indicateurs financiers

Les indicateurs financiers sont bien détaillés, la Cofin ne reviendra pas dessus. A noter que la marge d'autofinancement est très variable d'année en année en raison des impôts aléatoires, etc.

4. Observations et vœux

Le changement de réviseur est intervenu selon la demande de la Cofin.

5. Conclusions

La Cofin est satisfaite de la gestion financière de la commune par la Municipalité. Elle réitère son opinion que la commune est en bonne santé financière et capable de supporter les investissements prévus au plan, en faisant appel à l'emprunt.

Les effets la nouvelle péréquation (NPV) ont permis à la Commune de Crans d'enregistrer des économies. Une fois de plus, si l'exercice est positif, les causes en sont différentes, année après année.

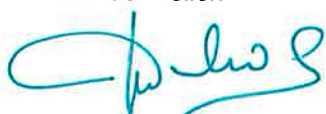
Au vu de ce qui précède, la Cofin, à l'unanimité des signataires du rapport, vous recommande d'adopter le préavis sur les comptes 2025 numéro 55/26 :

- 1) d'approuver les attributions aux préfinancements :
 - Préfinancement rénovation et mise en conformité éclairage zone sportive préavis n° 35-25 CHF 250'000.-,
 - Préfinancement étude 3ème phase réaménagement zone sportive préavis n° 46-25 CHF 142'000.-,
 - Préfinancement rénovation de l'administration communale CHF 250'000.-,
 - Préfinancement réalisation travaux sécurisation aux abords de l'école préavis no 41/2025 CHF 145'000.-.
- 2) d'adopter le rapport sur les comptes de l'exercice 2025, tel que présenté ;
- 3) de décharger la Municipalité de son mandat pour l'exercice 2025;
- 4) de décharger la Commission des finances de son mandat pour l'année 2025

Crans le 5 juin 2026

Pour la commission des finances :

René Bautz (rapporteur)

Thomas Dislich

Laurent Duhoux

Antoine Amiguet

Jean-Daniel Aubry

Marc-Henri Barrail

Eliane Gandillet